

En Corse, au Pays Basque comme ailleurs, c'est aux salarié-es de décider qui les représentent !

Début juillet, l'alliance CGT/CFDT/FO/CFTC avait obtenu du tribunal d'instance qu'il interdise au Syndicat des Travailleurs Corses, première force syndicale de l'île, de se présenter aux élections TPE de décembre 2016.

La CGT vient de réitérer cette triste victoire, cette fois vis à vis du syndicat basque LAB. Dans notre communiqué du 13 juillet ([voir ici](#)) nous expliquions les nombreux dangers de ces démarches juridiques pour l'ensemble du syndicalisme de lutte... y compris CGT.

Les syndicats STC et LAB font appel de ces décisions ; mais il est encore possible de mettre un terme à cette situation scandaleuse et dangereuse : il faut annuler ces recours ! C'est d'ailleurs ce que demandent aussi plusieurs structures locales CGT directement concernées.

L'Union syndicale Solidaires, tant de fois attaquée par des méthodes similaires, réaffirme sa solidarité avec le STC et LAB : c'est aux travailleurs et aux travailleuses de choisir leurs représentants et représentantes ; pas aux juges et à l'Etat !

Paris, le 4 août 2016.

**144 Bd de la Villette
75 019 Paris**

**Téléphone : 01 58 39 30 20
Télécopie : 01 43 67 62 14**

**contact@solidaires.org
www.solidaires.org**

